



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 25 mars 2009

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie Paule Burguin, Gilbert Duval, Mickaël Gombaudo, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Jérôme Robin, Thierry Vaillant.

Pouvoir : Philippe Saloux donne pouvoir à Michel Denoual

Personne absente excusée : Pascal Ravache

Patrice Périon est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 h.

1-Approbation du compte rendu de la séance du 5 mars 2009

Aucune observation n'étant faite, le compte- rendu est approuvé.

Toutefois, une rectification est faite sur le compte rendu du 19 février 2009, Monsieur Patrice Périon a été porté absent alors qu'il était présent à la réunion.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire présente aux membres du conseil, Monsieur Luc Quistrebart, Trésorier de La Roche-Muzillac, qui interviendra lors de la présentation du budget 2009.

2- Compte Administratif 2008

Yves Périon, adjoint aux finances, présente au conseil les résultats du budget 2008 en investissement et en fonctionnement, qui peuvent se résumer ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat budgétaire de l'exercice	125 128,27
Résultat antérieur reporté	198 076,44
Capacité Autofinancement	323 204,71

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat budgétaire de l'exercice	- 229 768,04
Résultat antérieur reporté	7 436,52

Résultat global reporté	- 222 331,52
Restes à réaliser	48 637,00
Résultat global	- 173 694,52

Le Maire n'ayant pas le droit de présider et de prendre part au vote, Yves Périon est nommé président de séance et propose de procéder au vote du compte de administratif et du compte de gestion.
Le Conseil Municipal approuve les comptes administratif et de gestion 2008 à l'unanimité.

3- Budget Primitif 2009

Yves Périon prend la parole pour présenter le budget primitif 2009 :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
11- Charges à caractère général	152 340,00	002- Excédents reportés	149 510,19
012- Charge du personnel	122 240,00	013- Atténuation de charges	18 299,81
014- Atténuation produit	706,00	70- Produits des services	30 200,00
022- Dépenses imprévues	10 000,00	73- Impôts et taxes	230 305,00
023-Virement à la section investissement	167 902,00	74- Dotations subventions	126 307,00
042- Opération d'ordre	13 396,00	75- Autres produits de gestion	40 700,00
65- Autres charges gestion courante	109 250,00	76- Produits financiers	3 812,00
66- Charges financières	23 000,00		
67- Charges exceptionnelles	300,00		
TOTAL	599 134,00	TOTAL	599 134,00

Commentaire sur le budget (voir également en annexe les commentaires du receveur Monsieur Quistrebert) :

Dépenses

- augmentation de l'aide à l'OGEC pour la halte garderie,
- la ligne « études et recherches », après vote, passe de 40 000€ à 35 000€ (9 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions),
- diminution du virement à la section d'investissement : - 31% par rapport à 2008.

Recettes

- le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition,
- il est observé une forte diminution de :
 - ✓ la dotation de solidarité de la communauté de communes dûe notamment à l'augmentation du potentiel fiscal de la commune,
 - ✓ la taxe sur les droits de mutation du département.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
001- Déficit reporté	222 331,52	021- Virement section Fonctionnement	167 902,00
020- Dépenses imprévues	10 000,00	024- Produit de cessions	57 790,00
16- Emprunts et dettes assimilées	46 453,00	040- Opérations d'ordre	13 396,00
20- Immobilisation incorporelle	37 500,00	10- Dotations, fonds divers	270 020,52
21- Immobilisation corporelle	129 999,48	13- Subventions d'investissement	225 543,00
23- Immobilisation en cours	289 367,00	16- Emprunts et dettes assimilées	999,48
TOTAL	735 651,00	TOTAL	735 651,00

En dépenses, une somme de 55 315 euros est disponible sur le poste « immobilisation en cours » (construction) sans être affectée précisément. En recettes, la commune ne contracte pas d'emprunt supplémentaire cette année. Par ailleurs, il est demandé le remboursement anticipé de la TVA de l'année 2008 (81 274€).

Le maire soumet le budget fonctionnement et investissement au vote et sont approuvés à l'unanimité.

4- Convention Fonds de Compensation pour la TVA sur 2008

Selon le contexte économique actuel, pour maintenir l'investissement le gouvernement propose aux collectivités et aux groupements de collectivités de percevoir leur fond de compensation pour la TVA (FCTVA) un an à l'avance. Pour ce faire, la collectivité s'engage à effectuer des investissements d'équipement d'un montant supérieur à une moyenne calculée sur les 4 années précédentes.

La commune remplissant les conditions exigées par l'Etat, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec la Préfecture, qui permettra à la commune de toucher cette année son FCTVA sur l'année 2007 et 2008, et continuer à percevoir le FCTVA l'année suivant l'investissement.

5- Programme voirie 2009

Christian Lemée, adjoint à la voirie, présente le programme voirie 2009 proposé par la commission voirie. Celle-ci propose de refaire les routes au lieu dit la Garenne à remonter vers le Bourg.

Le Maire fait également lecture d'un courrier de deux riverains de la Garenne concernant ce programme.

Au vu de l'estimatif et des remarques des riverains, le programme voirie sera validé à la prochaine réunion de conseil.

6- Agrandissement du cimetière (columbarium)

Hubert Busson, responsable de la commission « environnement – cadre de vie » expose au conseil le travail de sa commission sur le columbarium. Celle-ci propose d'agrandir le cimetière, d'une bande de 16,40 mètres, sur le terrain jouxtant celui-ci sur une superficie d'environ 700m² pour pouvoir y créer le columbarium. Un grillage de 1,50 mètres serait fait avec des poteaux bois ainsi qu'une haie arbustive.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

7- Modification des statuts du SIVOM

Le SIVOM de La Roche-Bernard a autorisé le retrait des communes de SEVERAC et MISSILLAC lors de sa séance du 25 février 2009. Le retrait de ces communes occasionne la modification des statuts du SIVOM :

- l'article 1 où sont énumérées les communes adhérentes au SIVOM,

- l'article 7 sur le nombre de délégués au SIVOM, puisque ces deux communes quittent définitivement le SIVOM et ne seront plus représentés.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser le retrait de ces communes et approuver la modification des statuts. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

8- Achat du terrain de Madame Chesnin

Afin de finaliser l'achat des terrains de Monsieur Joël Haspot et de Madame Jeanne Chesnin, près de la salle de sport.

Le conseil donne accord pour la reformulation de la délibération précédente pour l'achat du terrain de Madame Chesnin sans changement des éléments de surface et de prix.

9- Divers

9.1) Plan de sauvegarde

La commune a un zonage Plan de Prévention des Risques d'Inondation, de ce fait, un groupe de sécurité civile doit être mis en place composée d'élus volontaires et de membres du personnel. Une formation aux premiers secours va être organisée sur la commune. Elle s'adresse aux élus volontaires, au personnel et aux présidents d'association qui le souhaitent. Le coût de cette formation sera de 45 euros par personne à la charge de la commune. Une participation sera demandée à chaque personne inscrite lors de la formation. Les présidents d'association qui sont intéressés doivent s'adresser à la mairie.

9.2) Agence postale communale

101 réponses ont été envoyées suite à l'appel à candidature. Sur dossier, 5 personnes de la commune ont été reçues par le maire et les adjoints. Madame Marie CHOTARD a été retenue pour occuper le poste de gérante de l'agence postale.

9.3) Elections

Les élections européennes se dérouleront le 7 juin 2009, salle de la mairie.

INFORMATIONS DES ASSOCIATIONS

Entente Théhillacoise

Tarifs pour la location du matériel

La table :	1,50€	Les 2 stands :	10€
La chaise :	0,15€	Les 4 stands :	20€
1 table et 10 chaises :	2€	Le percolateur :	5€
Le stand :	6€		

Le frigo : 80€ pour les théhillacois(es) ; (chèque de caution de 500 euros)
Prêt 30 juin 2009 90€ pour les personnes de l'extérieur ; (chèque de caution de 500€)
La friteuse avec rallonge : 30€ avec bouteille de gaz (chèque de caution obligatoire)

Les personnes à contacter pour la location sont :

Alain JOUVANTE n° tél. : 02.99.90.27.62
Jacky ROBIN n° tél. : 02.99.90.24.28

BUDGET GENERAL

Fiche de situation financière 2007

Annotations faites en comparaison de la même strate de la commune soit 0 à 3 500 habitants commentées par Monsieur Quistrebert lors de la réunion de conseil

I – FONCTIONNEMENT

Les frais de personnel sont bien maîtrisés et n'absorbent que 30% des charges réelles, c'est-à-dire 10 points de moins que les références morbihannaises.

Les recettes procurées par les 3 impôts locaux et la Dotation Globale de Fonctionnement sont peu élevées au regard des moyennes départementales.

Par contre, la commune enregistre de très fortes ressources au titre de la fiscalité reversée (dotation de solidarité + dotation de compensation) : elles représentent l'équivalent de 161€ par habitant alors que ce type de produit se limite à 47€ seulement pour les autres collectivités du département.

II – INVESTISSEMENT

Le taux moyen de subventionnement (30%) a été satisfaisant.

III- LA DETTE

La dette par habitant (855€) dépasse légèrement les ratios de la strate (735€).

IV – L'AUTOFINANCEMENT

Grâce au bon niveau de ses produits, la capacité d'autofinancement de la commune est élevée, elle atteint l'équivalent de 243€ par habitant, montant qui se compare avantageusement aux moyennes de la strate (207€).

La capacité de désendettement est favorisée par le montant de la capacité d'autofinancement. Elle se situait à 3 ans et demi, durée très satisfaisante.

V – FISCALITE

Parmi elles, le « coefficient de mobilisation du potentiel fiscal » permet de connaître la pression fiscale supportée par les habitants de la commune ; celle-ci est mesurée globalement par les taux pratiqués pour les quatre taxes, même celles ne revenant pas en propre à votre collectivité.

Le coefficient (0,72) est légèrement inférieur aux références départementales (0,74).

Le taux de la taxe d'habitation (14,11%) dépasse de presque 27% le taux moyen dans le Morbihan ; malgré cela, le produit par habitant de cette imposition est inférieur à 7% à celui atteint par les autres communes.

Le constat est encore plus marqué pour la taxe foncière bâtie : taux 6% moins fort et produit plus faible de 46%.

La taxe foncière non bâtie apporte 21% des recettes fiscales, pourcentage qui reste important au regard de la strate (8%).